

Montreuil, le 22 février 2022

Compte Rendu de la 1^{ère} séance de négociation sur la NAO 2022 du 2 Février 2022

Début de la séance : 9h42

Cette première séance est dite une séance de cadrage consacrée à la méthode, au calendrier et le contenu.

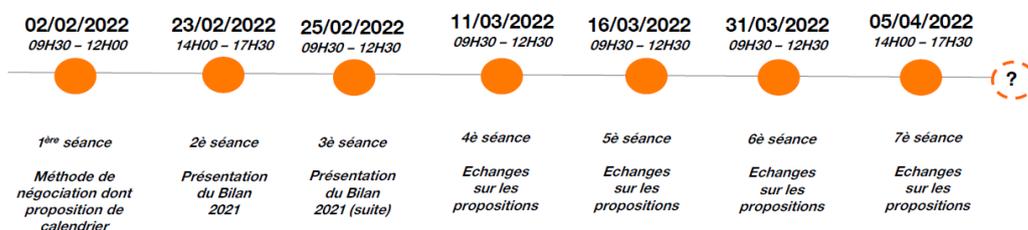
Lecture d'une Déclaration commune des OS :

Afin de marquer une rupture avec les Décisions Unilatérales 2020 et 2021 et démarrer cette NAO 2022 dans les meilleures conditions, l'inter OS réunie en amont de cette séance d'aujourd'hui porte à la connaissance de la direction ses premières attentes :

- Une négociation loyale du début jusqu'à la fin
- Une clarification des mandats des négociateurs de l'entreprise dans le contexte de changement de gouvernance programmé
- Des bilans NAO 2021 complétés par les demandes que nous allons vous transmettre
- La communication des données de l'expertise rémunération
- La prise en compte du taux d'inflation 2021 de l'INSEE à 2,8% de décembre 2020 à décembre 2021 et des résultats de l'entreprise en 2021 comme bases de négociation

Calendrier des négociations:

NAO 2022 - Proposition de calendrier de négociation



- Les bilans locaux se font du 7 au 18 février.
- Présentation des résultats le 17 février.
- Inflation de 2.8%, chiffre consolidé au 31 décembre 2021.

Demande d'informations complémentaires à la demande de certaines OS (CGT, CFDT et SUD) :

Voir pièce jointe. Ces demandes ont été préparées cet été et ont servi de base à la demande d'expertise faite par le CSEC.

Quelques échanges...

FO encore et toujours à côté de la plaque répète les mêmes choses que celles demandées précédemment.

CFE-CGC : a été relativement atone lors de cette réunion. Elle a demandé si ARCQ sera inclus dans l'accord.

FO : quand seront mise en œuvre les mesures ? Quand aurons-nous la restitution de l'expertise demandée par le CSEC ? Nous souhaitons que vous donniez les bilans locaux. Nous souhaitons avoir le budget de DEF. Concernant les dates, peu d'écart entre le 11 et le 17 mars. Cela sous-entend-t-il que le 11 sera consacré aux déclarations préalables ?

CGT :

Qui vous donne mandat pour cette négociation et les orientations ne risquent-elles pas d'être revues suite à l'arrivée de la nouvelle DG ? Le nombre de dates proposé nous paraît insuffisant.

La CGT a rappelé que cette négociation salariale doit répondre aux attentes fortes des salariés concernant leur maintien de pouvoir d'achat et l'augmentation de leur niveau de vie pour 2021 (rattrapage de la perte du pouvoir d'achat de 1,9% en moyenne pour compenser l'inflation 2021 à 2,8%) et pour 2022 (inflation autour de 3%), une reconnaissance de leur travail effectué dans un contexte sanitaire exceptionnel et un partage des richesses plus équilibré en faveur des salaires du personnel. Cela doit se traduire par des augmentations collectives de salaires et pour tous.

Réponses du DRHG G. Pélissier :

- ARCQ sera bien dans l'accord. **Nous souhaitons que les négociations se terminent rapidement** pour que les mesures soient mises en paie le plus rapidement possible.
- Nous ne fournirons pas les bilans locaux car ils sont faits par les DO et les divisions. Ce sont eux qui font les extractions et insèrent les chiffres dans une trame que nous leur communiquons. DEF, est rattaché aux différentes DO. Il n'y aura de présentation spécifique DEF.
- Le mandat est donné par Stéphane Richard et le COMEX et ne sera pas remis en cause par la nouvelle D.G. Le mandat engage l'entreprise.
- Les réunions se dérouleront à Bridge ou en mode hybride. Des dates pourront être ajoutées. Le 11 mars peut être consacré à terminer le bilan et aux déclarations préalables des OS.
- Une séance peut être également consacrée au retour de l'expertise.
- Les documents seront envoyés au plus tard le 16/02 pour la réunion du 23/02.
- La direction trouve que nous demandons beaucoup de chiffres et prévient qu'elle ne donnera pas tout.

Prochaine réunion le 23 Février



Pôle/Collectif : Orange



Référence de la note : CR NAO